



Déclaration de l'ALAC sur les dates de meeting de l'ICANN 2014 – 2016 proposées

Introduction

Par le personnel de l'ICANN

La déclaration ci-jointe de l'ALAC (Comité consultatif des utilisateurs d'Internet) sur les dates de meeting de l'ICANN 2014 - 2016 proposées a été rédigée par Olivier Crépin-Leblond, président de l'ALAC et Cheryl Landon-Orr, vice-présidente de l'ALAC.

La déclaration est basée sur des commentaires reçus des Groupes régionaux d'utilisateurs d'Internet (RALO). Le 3 mars, l'équipe des utilisateurs d'Internet a lancé un appel pour collecter des commentaires sur les dates de meeting proposées aux membres des groupes régionaux.

Le 9 mars, la déclaration ci-jointe a été soumise au [processus de consultation publique sur les dates de meeting proposées pour 2014 - 2016](#). Une copie a été envoyée au secrétaire du conseil d'administration de l'ICANN.

[Fin de l'introduction]

Commentaire de l'ALAC sur les dates de meeting de l'ICANN 2014 – 2016 proposées

Nos régions ont analysé le calendrier de meetings et le considèrent tout à fait acceptable, à quelques exceptions près :

- En Finlande et en Suède, le solstice d'été est un jour férié important. Les célébrations du solstice d'été auront lieu du 20 au 22 juin 2014 et du 19 au 21 juin 2015. Cet événement est également célébré dans d'autres pays nordiques, bien que les dates puissent légèrement varier. En Finlande et en Suède, cet événement est toujours fêté du vendredi au dimanche. Dans d'autres pays, les célébrations se déroulent à date fixe.

- En général, il est préférable de faire preuve de prudence en janvier et début février, puisque la majorité de la région Asie-Pacifique est ponctuée de nombreux jours fériés, notamment le Nouvel-An chinois. Les dates proposées en février 2015 ne sont donc pas véritablement adaptées à cette région, même si quelques alternatives sont envisageables au vu du calendrier actuel.

Les dates du meeting n° 47, du 14 au 19 juillet 2013 (exclues de la consultation actuelle), peuvent interférer avec les vacances d'été dans plusieurs pays européens. Nous sommes donc ravis de noter que les dates estivales concernées par la consultation relatives à la période 2014-2016 tiennent toutes compte des périodes de congés en Europe et ne tombent pas en juillet ni en août.